

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

11 SEP. 2025

Pour le Greffier



25120729

N° d'entreprise 0456 043 619

Nom

(en entier) V.D.C

(en abrégé)

Forme légale SCRIS

Adresse complète du siège Rue Victor Roisin 5 - 5700 Fosses-La-Ville

Objet de l'acte : Transfert de siège social + adaptation forme légale au CSA

Extrait du procès-verbal de la SCRIS V.D.C. du 12 août 2025..

1. Adaptation de la forme légale au Code des Sociétés et des Associations.

En application de l'article 39 de la loi du 23 mars 2019 introduisant le Code des Sociétés et des Associations et portant des dispositions diverses, l'assemblée générale prend la résolution de modifier la forme légale de la société en Société en Nom Collectif (SNC).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votes.

4. Transfert du Siège Social

Il est proposé de transférer le siège social à l'adresse suivante, avec effet immédiat:

Quai de Meuse 39 - 5100 Jambes.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

L'assemblée donne procuration tant à Monsieur Bernard SIMON qu'à Madame Muriel CHARON afin d'accomplir les actes nécessaires à la publication dans les annexes du Moniteur belge des décisions ci-annexées, en ce compris procéder à la signature des formulaires de publication.

Fait à Fosses-la-Ville, le 12 août 2025,

Bernard SIMON
Le Président

Muriel CHARON
La secrétaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/09/2025 - Annexes du Moniteur belge